

Grille de notation AMI « Portraitistes »

Critères	Pondération
<u>Critère 1. Qualité et cohérence de l'installation</u>	10%
<u>Critère 2. Produits proposés</u>	20%
<u>Critère 3. Expériences et références</u>	20%
<u>Critère 4. Proposition financière</u>	50%

Détails des critères :

Qualité et cohérence de l'installation :

Une adaptation physique et visuelle sobre dans l'environnement sera appréciée afin de ne pas dénoter fortement à l'ambiance du site. Le maximum d'espace doit être laissé à la circulation des usagers.
Une installation de qualité pour la structure et les équipements pourra être valorisée.

Produits proposés au public :

Il est uniquement possible de proposer à la vente des créations conçues sur place sur demande d'un client.

Les matériaux utilisés pour réaliser les œuvres pourront valoriser l'offre sur démonstration de la plus-value qualitative apportée.

Les éventuelles nuisances de l'activité doivent être prises en compte et une solution proposée.

Expériences et références :

Les candidats en mesure de présenter une expérience certaine dans le domaine verront leur offre valorisée. Les candidats pouvant présenter des références ou qualifications particulières en la matière verront également leur offre valorisée.

Proposition financière :

Vous devez proposer une redevance annuelle que vous vous engagerez à honorer durant la durée du contrat.

La redevance minimale est indiquée au sein du règlement de consultation. Celle-ci équivaut à une note de 0.

La redevance la plus haute obtiendra la note maximale, les autres seront notées au prorata.

Un dossier de présentation complet et précis permettra une meilleure évaluation de l'offre.

Les éventuels compléments fournis après la date de publication ne pourront être pris en compte pour l'évaluation de l'offre.